



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260420-2026-057-AR
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

PUBLIE LE 20 AVR. 2026

N°2026-057

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION DES 9 MEMBRES REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 5 incluant au code général des collectivités territoriales un article L.1413-1 prévoyant la création d'une commission consultative des services publics locaux dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique modifiant l'article L 1413-1 du Code Général des collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 4 juin 2003 portant création d'une commission consultative des services publics locaux et composition de ladite commission.

Vu la délibération du 2 avril 2008 portant désignation, après le renouvellement du conseil municipal intervenu le 9 mars 2008, de conseillers municipaux dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Vu la délibération du 26 novembre 2014 portant création d'une commission consultative des services publics locaux et composition de ladite commission.

Vu les délibérations n°2026-55 et n°2026-56 du Conseil municipal de ce jour portant création et composition de la commission consultative des services publics locaux et portant désignation des associations qui composent ladite commission ;

Considérant qu'il convient, après le renouvellement du conseil municipal, intervenu le 21 mars 2026 de procéder à la création d'une nouvelle commission consultative des services publics locaux et à la désignation de neuf conseillers municipaux dans le respect du principe de la représentation proportionnelle de telle manière que chacune des tendances au sein du conseil municipal soit représentée.

Considérant le scrutin public auquel il a été procédé.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE les 9 conseillers municipaux suivants à la représentation proportionnelle pour siéger à la CCSPL :

Christine ARRON
Alain MESNAGER
Gregory GOUPIL
Odile LE THIES
Patrice LATRONCHE
Isabelle DEISS
Thomas SZOLLOSI
Rosalie MORGADO
Fily KEITA-GASSAMA

A l'unanimité,

M. Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF